

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 3 mars 2008 à 20h00, à laquelle sont présents:

M. Jean-Martin Cliche, conseiller
M. Yvan Larouche, conseiller
Mme Claudine Paré, conseillère
M. Serge Labonté, conseiller
M. Jean-Robert Fortin, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

Absence motivée : M. Serge Simard, conseiller

3754-030308 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

PÉRIODE DE QUESTIONS # 1

. Aucune

RAPPORTS

C.C.U.

. Rapport des permis Février 2008

3755-030308 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 FÉVRIER 2008**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 18 février 2008.

3756-030308 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 800254 à 800256	3 772,63 \$
Numéros 800257 à 800328	198 195,25 \$

3757-030308 **ARC-EN-SONS – DEMANDE DE COMMANDITE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement

de commanditer une chanson au montant de 100,00 \$ à titre d'appui financier : Les deux (2) chansons retenues sont : 1er choix : Medley Beau Dommage, 2e choix : We are the world.

3758-030308 **CONTRAT PROLUK**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'entériner le contrat signé par M. Roch Lemieux le 19 février 2008 avec la compagnie « Proludik Inc. » pour la réservation d'un orchestre incluant tous les accessoires à l'occasion de la Fête Nationale du 24 juin 2008 au montant de 17 089,28 \$.

3759-030308 **AUTORISATION TRAVAUX MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser le Ministère des transports à effectuer des travaux de nuit lorsque ceux-ci sont impossibles de jour ou problématiques pour la circulation ou la sécurité sur la Route 138.

3760-030308 **FESTIVAL DE L'OIE DES NEIGES** (Tournoi de balle donnée)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement de permettre l'utilisation du terrain de balle pour la tenue d'un tournoi qui se tiendra les 11, 12 et 13 juillet 2008 et ce gratuitement.

3761-030308 **ENTENTE AVEC HÉBERGEMENT MONT STE-ANNE - LE MASSIF INC.**
(Piscine)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer l'entente avec Hébergement Mont Ste-Anne-Le Massif Inc. pour l'utilisation de la piscine pour les cours de natation des niveaux préscolaire et junior.

3762-030308 **VENTE DU TERRAIN ET DU BÂTIMENT (POSTE VALMONT)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de vendre, de gré à gré, à Société de gestion Cap-aux-Pierres Inc. un terrain connu et désigné comme étant le lot 686-1 avec bâtiment pour un montant de 10 900,00 \$. Les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur.

3763-030308 **PROLONGATION DE DÉLAI POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DU PLAN D'URBANISME ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

ATTENDU que le schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré est entré en vigueur en octobre 2002;

ATTENDU que l'article 33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipule que « toute municipalité doit dans les 24 mois qui suivent l'entrée en vigueur d'un schéma d'aménagement, adopter pour son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire »;

ATTENDU que la Ville de Beaupré a adopté un plan d'urbanisme et des règlements

de zonage, de lotissement, de construction et celui relatif à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de La Côte-de-Beaupré; mais qu'elle est en attente du certificat de conformité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement que la Ville de Beaupré demande au ministère des Affaires municipales et des Régions une prolongation de délai de neuf (9) mois, soit jusqu'au 19 décembre 2008 afin qu'elle puisse obtenir son certificat de conformité.

3764-030308 **EMBAUCHE DE POMPIERS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'autoriser l'embauche de quatre (4) pompiers volontaires soit :

- M. Steeve Poulin
- M. Jean-François Poirier
- M. Christian Thibault
- M. Steve Hardy

3765-030308 **CONGRÈS PATRICK GOUPIL**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement d'autoriser M. Patrick Goupil, directeur du Service des incendies à assister au congrès annuel de l'Association des Chefs de Services d'incendie du Québec qui se tiendra du 17 au 20 mai 2008 au montant de 320,00 \$ et les dépenses relatives à ce congrès seront défrayées par la municipalité.

3766-030308 **MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE : AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF #7**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'autoriser le paiement du décompte progressif #7 de la mise aux normes de l'eau potable au montant de 543 550,17 \$ à « La Cie Wilfrid Allen Ltée », le tout tel que recommandé par BPR et par le Directeur des travaux publics à même le règlement d'emprunt #1064.

3767-030308 **AUTORISATION À LA VILLE DE MONTMAGNY D'ACCEPTER AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ LA PROPOSITION DE SSQ-VIE DANS LE CADRE DU REGROUPEMENT DU LAC ST-JEAN / BAS ST-LAURENT / GASPÉSIE / CÔTE-NORD**

CONSIDÉRANT le mandat confié au Groupe financier AGA inc. (AGA) afin d'agir à titre de consultant pour la municipalité dans le cadre du regroupement d'achat en assurance collective du Lac St-Jean / Bas St-Laurent / Gaspésie / Côte Nord;

CONSIDÉRANT QUE trois compagnies ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT l'analyse produite par AGA portant sur un contrat d'une durée maximum de soixante (60) mois tel que prévu au devis;

CONSIDÉRANT les conclusions d'AGA;

CONSIDÉRANT la décision unanime des municipalités du regroupement face au choix de l'assureur à retenir;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu :

1. d'accepter la soumission de SSQ-Vie pour toutes les protections qui y sont prévues;
2. que ce contrat soit pour une durée de soixante (60) mois maximum, sujet au renouvellement tel que prévu au devis, que leur mise en vigueur soit effective le 1er avril 2008, que les taux soient garantis jusqu'au 31 juillet 2009 et les frais d'administration jusqu'à la fin des contrats (maximum 60 mois);
3. d'autoriser la Ville de Montmagny à octroyer pour et au nom de notre municipalité le contrat indiqué ci-haut selon les dispositions de la Loi;
4. que les taux et les primes pour chacune des protections soient pour les 16 premiers mois du contrat selon ce qui apparaît aux tableaux déposés par AGA;
5. que les primes vont varier en fonction du volume (c'est-à-dire des ajouts, des retraits ou des variations dans le nombre et la fonction des personnes adhérentes.

3768-030308 **ENTENTE SÉPAQ – MONT STE-ANNE**

ATTENDU la transaction entre la SÉPAQ et l'entreprise privée qui eut lieu en 1994;

ATTENDU que cette entente mérite d'être modifiée;

ATTENDU que des discussions ont eu lieu entre SÉPAQ, les responsables du Mont Ste-Anne et le Gouvernement du Québec;

ATTENDU qu'une entente est envisagée;

ATTENDU que notre municipalité a été informée de la teneur de cette entente;

ATTENDU que certains leaders économiques du milieu ont été informés;

ATTENDU que notre municipalité et ces leaders économiques se sont dits favorables à la signature de cette entente;

ATTENDU que la signature de cette entente est attendue depuis longtemps;

ATTENDU que la signature de cette entente permettrait de procéder à une étude visant la création d'une zone d'ambiance près du Mont Ste-Anne;

ATTENDU que le Mont Ste-Anne constitue un pôle structurant pour toute la région de Québec;

ATTENDU que le milieu a grand besoin d'un nouveau souffle pour supporter tant l'hébergement que le secteur alimentaire;

ATTENDU que la zone d'ambiance permettrait à nos touristes de prolonger leur séjour dans le milieu;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement :

- Que la municipalité de Beupré appuie l'entente prévue entre la SÉPAQ, le Mont Ste-Anne et le Gouvernement du Québec;
- Que la municipalité de Beupré entreprenne les démarches nécessaires pour concrétiser la signature de cette entente;
- Que la municipalité de Beupré s'associe aux leaders socio-économiques afin de démontrer l'unanimité du milieu envers cette entente projetée et qu'à cet effet une pétition soit signée par ces personnes;
- Que copie de cette pétition soit acheminée à :
 - M. Yvan Bilodeau, président(SÉPAQ)
 - M. Guy Desrosiers, vice président et directeur général de la région de l'Est du groupe Resorts of the Canadian Rockies
 - Mme Line Beauchamp (Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs)
 - M. Philippe Couillard (Ministre responsable de la région de la Capitale Nationale)
 - Mme Pauline Marois, députée
 - M. Hubert Benoit, député
 - M. Michel Guimond, député (fédéral)

3769-030308 **DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDEP**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général à compléter la demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP relativement aux travaux dans la Rivière Ste-Anne-du-Nord.

3770-030308 **ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES**

Utilisation du local C-9

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement de prêter gratuitement le local C-9 à L'Association Bénévole Côte-de-Beupré jusqu'au 4 mai 2008. Cependant, la Ville conserve la priorité du local en tout temps même pendant cette période et peut donc reprendre le local sur avis.

3771-030308 **TOURNOI DE GOLF VILLE DE QUÉBEC – ARRONDISSEMENT BEAUPORT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de souscrire à une commandite d'un trou au montant de 150,00 \$. Les profits seront versés à l'organisme communautaire « Communauté Solidaire ».

3772-030308 **FESTIVAL DES POMPIERS – DEMANDE DE COMMANDITE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de souscrire à une carte d'affaires imprimée au dos du chandail du festival au montant de 200,00 \$.

3773-030308 **ABOLITION DES FRAIS D'ADMINISTRATION – ENTENTE INTERMUNICIPALE LOISIRS**

ATTENDU la résolution #2205-190104 adoptée le 19 janvier 2004 concernant la politique de frais pour les ententes intermunicipales;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de soustraire l'entente concernant le camp d'été de cette politique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement de soustraire l'entente concernant le camp d'été de cette politique.

3774-030308 **POLITIQUE D'EMBAUCHE DU PERSONNEL PERMANENT**

Il est proposé par Monsieur le maire Henri Cloutier et résolu unanimement de décréter que le processus de sélection du personnel permanent devra se faire par le comité des ressources humaines accompagné du directeur du service concerné et qu'une recommandation sera faite au conseil à cet effet.

3775-030308 **ASSOCIATION BÉNÉVOLE CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

. Demande de gratuité salle du Centre communautaire le 4 mai 2008

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement de prêter gratuitement la grande salle du Centre communautaire à L'Association Bénévole Côte-de-Beaupré pour la tenue de leur encan le 4 mai 2008.

3776-030308 **AFFICHAGE DES POSTES - USINE D'EAU POTABLE**

Il est proposé par Monsieur le maire Henri Cloutier et résolu unanimement de procéder à l'affichage des postes pour l'embauche du personnel pour l'opération de l'usine de traitement de l'eau potable.

PÉRIODE DE QUESTIONS #2

. Aucune

3777-030308 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 50.

Henri Cloutier
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe